

Engagements réciproques MPCC / PERSONNELS « ENCADRANTS »

Engagements des adhérents « Personnels Encadrants » envers le MPCC :

- Etre licencié auprès d'un groupe sportif World Tour, Pro-continental, Continental ou Féminine UCI.
- Adhérer à la philosophie du MPCC (promouvoir l'image du cyclisme en luttant contre le dopage et toute forme de triche),
- Respecter le règlement interne du MPCC,
- Encouragement des autres « Personnels Encadrants » à adhérer au MPCC,
- Demande d'adhésion individuelle sur www.mpcc.fr rubrique « Personnels Encadrants»,

Engagements du MPCC envers les Personnels encadrants :

- **Personnels Encadrants concernés : tous les personnels encadrants licenciés auprès de toutes les équipes, World Tour, Pro-continentales, Continentales et Féminines UCI.**
 - Managers
 - Directeurs sportifs
 - Staff médical
 - Entraîneurs
 - Attachés de Presse
 - Personnels Financiers et Administratifs
 - Mécaniciens
 - Assistants
 - Etc.
- Information régulière aux personnels encadrants sur l'activité du MPCC,
- Envoi des comptes rendus de réunion (notamment sur l'application des règles entre équipes),
- **Pas de cotisations**
- Etudes des propositions des personnels encadrants pour crédibiliser l'image du cyclisme,
- Invitation à l'assemblée générale annuelle du MPCC.